

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM052 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur BOUAYADINE a donné pouvoir à Madame ACQUART

Madame LEMAY a donné pouvoir à Madame PÉRIN

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants :      32      Publication le 15/06/2023

---

**20230609CM052 - Accès Centre technique municipal – Acquisition de terrain lieu-dit "Les Épinards"**

La commune souhaite créer un accès à l'arrière du centre technique municipal qui permettra de sécuriser les entrées et sorties des véhicules de service. Cet accès a également pour but de pouvoir évacuer le centre technique municipal en cas d'incident sur le site des Dépôts Pétroliers de l'Orléanais situés juste en face de l'entrée, ou en cas d'inondation de la rue Edouard Branly (comme cela a été le cas en 2016).

Au regard de la configuration des lieux, un débouché sur l'avenue Ampère via la rue de la Latte a été privilégié. La rue de la Latte existe déjà sous forme de chemin avec une partie dont la largeur n'est pas suffisante pour permettre le croisement des véhicules qui emprunteront cet accès. Des acquisitions foncières sont donc nécessaires.

Madame Martine FLAVELL a accepté la proposition de la ville d'acquérir la parcelle cadastrée BD n°1304 (issue de la parcelle cadastrée BD 68) d'une superficie de 71 m<sup>2</sup> pour la somme de 2 130 €, soit 30 €/m<sup>2</sup>.

L'acquisition étant inférieure au seuil de 180 000 €, la consultation de France Domaine n'est pas obligatoire. Par ailleurs, les frais de notaire restent à la charge de la commune.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3221-1,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un accès à l'arrière du centre technique municipal afin de faciliter son fonctionnement,

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BD n°1304 sise au lieu-dit « les Epinards », d'une superficie totale de 71 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Martine FLAVELL domiciliée 9 rue André GLEITZ à Champvans (39100)*

*- d'approuver le prix d'acquisition de 2 130 € (Deux mille cent trente euros )*

*- d'autoriser Madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition dudit immeuble.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Colette*

Colette MARTIN-CHABBERT